

**Relevé de décisions du Bureau du Lundi 4 Avril 2016**

Présents : Alain Bonnineau - Jean Luc Boussard - Raphaëlle Di Palma - Christine Moucazambo - Willy Rozenbaum Evelyne Sol

Excusés : Philippe Desmoulins-Lebeault

---

Réunion d'équipe précédant la séance plénière pour décider de la réponse à apporter à la proposition de Convention d'objectifs et de moyens adressée par l'ARS avant le 13 Avril 2016. Cela fait, semble-t-il, suite à la lettre co-signée par les Présidents des Corevih franciliens demandant un entretien avec le DG de l'ARS, concernant la réforme territoriale. Ce rendez-vous a été fixé au 22 Avril 2016.

Le Contrat d'objectifs et de moyens est devenu la Convention d'objectifs et de moyens avec une durée rapportée à un an et demi et semble ne concerner, pour l'ARS, que les actions inter Corevih alors que chaque Corevih francilien a mené des actions au vu de leurs propres spécificités.

Nul ne connaît à ce jour la stratégie de l'ARS sur la réforme territoriale de l'Ile-de-France : 1, 2, 3 ou 4 Corevih ? type de gouvernance si fusion de Corevih ? Christine informe qu'étant donné que les sièges des Corevih sont hospitaliers et AP/HP, l'ARS ne pourra pas imposer à l'AP/HP la gouvernance d'un seul Corevih, si une telle décision devait être prise.

Pour rappel, chaque Corevih s'est vu attribué par l'ARS le pilotage de plusieurs actions en inter Corevih.. Le Corevih Est est pilote de 3 actions (médiation de santé, diagnostic des besoins médico-sociaux des profils complexes, et contribution aux assises de la prévention).

Trois points ont été abordés et feront l'objet de la réponse à l'ARS ::

1. le principe de diminution de 20 % du budget en cas de non réalisation de l'ensemble des actions régionales. Pour le Corevih Est cela représenterait une diminution de 276 000 € du budget initial d'environ 1 400 000 €. A cela s'ajoutent 76 000 € de frais versés à l'hôpital + les frais de personnel s'élevant à 1 000 000 €. Il resterait donc à peu près 100 000 € pour couvrir les frais liés à la mise en place des actions internes au Corevih, les formations, les participations aux congrès, le site internet, les newsletter, etc...
2. prendre en compte le travail et les réalisations des Commissions internes de chaque Corevih car cela montre la diversité des actions répondant à des spécificités locales ;
3. dans le cadre du COM, l'ARS aménage précisément le cadre de la consultation régionale dans le cadre de la réforme nationale en vue de garantir la prise en compte du point de vue des comités actuels. Cela pourrait prendre la forme d'une fiche action sur un groupe de travail regroupant les présidents et/ ou les membres des bureaux qui aurait la charge de réfléchir sur l'évolution de nos territoires.

Willy Rozenbaum va répondre à la demande de l'ARS en précisant la position de notre Corevih..

[Texte]

### Calendrier des Bureaux et séances plénières 2016

<b>Bureau</b>	<b>Plénière</b>
<b>22 Avril 2016</b>	
<b>20 Mai 2016</b>	
<b>24 Juin 2016</b>	
	<b>12 Septembre 2016</b>
	<b>28 Novembre 2016</b>